

Lettre de mission

Correspondant.e d'unité « Données de la recherche »

Contexte

Dans le triple contexte du développement de la science ouverte et de l'*open data*, des évolutions technologiques liées au numérique, et de l'attention croissante portée sur la gouvernance des données produites par les établissements publics, AgroParisTech s'est doté d'une [politique sur la gestion et l'ouverture des données de la recherche](#) en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021.

Deux chargées de mission animent la mise en œuvre de cette politique. Une [cellule « Données de la recherche »](#), regroupant le directeur des Services Numériques, le directeur de la Documentation, le chargé de mission juridique d'AgroParisTech Innovation et le Délégué à la Protection des Données d'AgroParisTech, propose un appui à l'ensemble de la communauté de recherche sur plusieurs dimensions relatives à la gestion et à l'ouverture des données de la recherche.

AgroParisTech [développe par ailleurs des outils](#) facilitant la mise en œuvre de sa stratégie : fiches pratiques, modèles de plan de gestion de données pour les projets et les structures, offre de formation, etc.

Afin de renforcer sa capacité d'accompagnement pour l'ensemble de sa communauté de recherche, l'établissement souhaite développer un réseau de proximité au plus proche de ses agents, au sein des unités de recherche.

Missions

Chaque unité sous tutelle AgroParisTech est invitée à désigner un.e correspondant.e « Données de la recherche », dont les activités pourront s'organiser autour de deux grandes orientations :

1) Sensibiliser et accompagner les personnels de l'unité sur les bonnes pratiques en matière de gestion et d'ouverture des données de la recherche

- Répondre aux questions des membres de l'unité sur la mise en œuvre d'une stratégie de gestion et d'ouverture des données de la recherche, en particulier sur les aspects suivants :

- Cadre juridique, politique et réglementaire général, notamment : le contexte national, les politiques des principales agences de financement et des organismes tutelles de l'unité ;
- La rédaction d'un plan de gestion de données d'un projet ou d'une structure : modèles, principes, éléments attendus ;
- La mise en œuvre de bonnes pratiques pour la gestion courante des données : documentation des données, règles de nommage, organisation des fichiers, etc. ;
- Les infrastructures disponibles pour le stockage, le partage ;
- La mise en œuvre d'une stratégie d'ouverture des données : choix d'un entrepôt, publication de *data paper*, etc.

- Connaître et orienter vers les formations, supports d'information, documentations pertinentes produites par les tutelles de l'unité ou des collectifs professionnels reconnus (Inist, URFIST, communautés disciplinaires, etc.)

- Solliciter la cellule « Données de la recherche » d'AgroParisTech pour toute question plus complexe, en particulier si des agents de l'établissement sont concernés, ou si cette question appelle une instruction institutionnelle.

2) Contribuer à l'animation d'une réflexion sur la gestion courante des données de l'unité

- Recueillir les besoins, questions, attentes de l'unité sur la gestion courante des données, les faire remonter à la cellule « Données de la recherche » d'AgroParisTech et aux correspondants pertinents auprès des autres tutelles le cas échéant
- Contribuer à l'animation de points d'information et de discussion sur les données de la recherche dans les moments de vie de l'unité : réunions de labo, conseils de direction, journées scientifiques, etc.
- Encourager la rédaction d'un plan de gestion des données pour l'unité.

Organisation du réseau « Données de la recherche » d'AgroParisTech

Afin de faciliter la montée en compétence de chacun.e, encourager les échanges d'expérience et identifier les besoins de construction d'outils supplémentaires, AgroParisTech propose les modalités suivantes pour l'organisation du réseau « Données de la recherche », animé par les deux chargées de mission de l'établissement :

- 1) Organisation d'une journée d'échange annuelle : actualités, retours d'expérience, mise en discussion des besoins et attentes du réseau
- 2) Mise en place d'une liste mail : échange d'informations, questions génériques ou faisant appel à l'expérience du réseau
- 3) Organisation de formations sur tout ou partie des aspects couverts par la question des données.

Ces modalités pourront faire l'objet d'ajustements ultérieurs dès que besoin.

Compte tenu de l'organisation similaire mise en place par d'autres organismes comme INRAE, et dans un souci d'optimisation des dispositifs de chaque tutelle au sein des UMRs, il n'est pas requis de solliciter de nouvelles personnes si une ou un correspondant remplissant des missions semblables est déjà en place.